



**ASL** ASSOCIATION  
SERVICE  
LOGEMENT

ANS **25**  
ANNIVERSAIRE  
— 1991 - 2016 —

Agence Immobilière à Vocation Sociale



# RAPPORT D'ACTIVITE

# 2015

Association Service Logement - 2 rue Malescourt - CS 52922 - 42029 SAINT-ETIENNE Cedex 1

Tel : 04.77.47.11.74 / Fax : 04.77.47.40.40

[www.asl42.com](http://www.asl42.com)

# Le Rapport Moral du Président

*La notion de droit impose des devoirs que tout citoyen doit respecter.*

*Le bien vivre ensemble prônée par notre société exige que ceux qui la composent connaissent et remplissent également leur devoir.*

*Chacun d'entre nous en a la responsabilité.*

---

**L'Association Service Logement « ASL » est une Agence Immobilière à Vocation Sociale.**

Elle a le devoir d'écouter et de répondre à toute personne en situation de précarité, de lui favoriser l'accès à un habitat digne et adapté à ses besoins et ceux de ses proches et à l'accompagner pour son insertion dans le cadre du droit commun.

Au coté des services de l'État, du Conseil Départemental, des Collectivités Territoriales, et plus généralement tous ceux qui œuvrent pour le droit au logement, l'ASL doit étudier et répondre aux sollicitations des personnes en recherche de logement.

Grace au Réseau des Acteurs de l'Hébergement et du logement de la Loire « **RAHL42** » et à nos adhérents, nous sommes en relation avec de nombreux acteurs sociaux pour observer et contribuer à soulager les personnes en difficulté, qu'elles soient victimes de pauvreté, d'illettrisme, d'addictions, de troubles psychiques...ou demandeurs d'asile.

## Le Rapport Moral du Président

L'ensemble de nos activités est soutenu par les services de l'État, du Conseil Départemental et des collectivités locales, et bien sur la Caisse d'Allocations Familiales, la Fondation Abbé Pierre, ... et je ne saurais trop les remercier.

Ainsi que notre fédération la « **FAPIL** » qui organise les partages d'expériences et avec laquelle nous nous enrichissons des originalités vécues dans les différentes associations du réseau.

L'année 2015 a permis à l'ASL de renforcer l'ensemble des compétences qui puissent lui permettre de satisfaire les différents besoins exprimés et les évolutions sociétales.

-La permanence accueil, dispositif « **ALPE** » est une porte d'entrée pour entendre, recueillir et découvrir les différentes préoccupations individuelles.

L'Union d'Économie Sociale « **NEMA LOVE** » a reçu l'agrément l'autorisant à étudier et proposer des solutions innovantes d'habitats adaptés aux multiples préoccupations sociales : Violences conjugales, Jeunes, Migrants,... et pourra nous accompagner grâce à la maîtrise d'ouvrage d'insertion à mener à bien de nouveaux projets.

- Avec la mobilisation généreuse d'acteurs de la Société Civile et l'appel à la Solidarité citoyenne, le fonds de dotation « **UN TOIT POUR TOUS** », arrêt préfectoral du 15 Janvier 2016. Il permettra de recueillir les dons.

Ils sont destinés à contribuer au financement des projets répondant aux situations de mal logement et suppléeront à la dénonciation du contrat « impayé de loyer et dégradation MACIF » par une action pour la sécurisation des rapports locatifs.

## Le Rapport Moral du Président

Ainsi les propriétaires confiant leurs logements à l'ASL, à destination des personnes relevant du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Plus Démunis, sécurisent la gestion de leurs biens.

De nombreux propriétaires nous ont confirmé leur confiance quant à la mise en place de ce nouveau dispositif, je les en remercie.

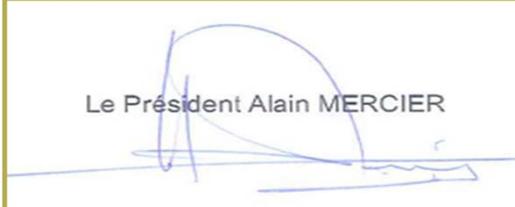
L'année 2016 sera donc une année de consolidation de nos Savoir- être et Savoir- faire emblématiques de nos convictions.

Conseillé par le Dispositif Local d'Accompagnement, nous étudions la validité de notre stratégie pour l'ASL, et des synergies engagées avec l'UES Néma Lové, le RAHL 42 et le fonds de dotation Un Toit Pour Tous.

Je remercie l'ensemble du personnel pour ses actions, qui a su, malgré les difficultés des situations rencontrées, conserver maîtrise et cohésion.

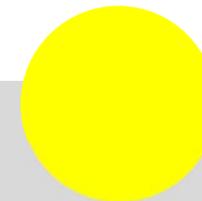
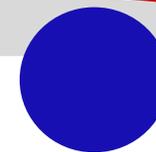
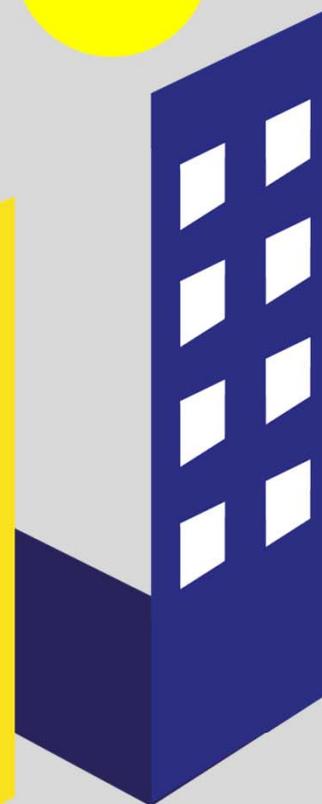
Je me félicite aussi d'être accompagné et soutenu par des administrateurs perspicaces et totalement dévoués à nos causes.

Le Président Alain MERCIER



# SOMMAIRE

<b>Le rapport moral du Président</b>	<b>Page 2 à 4</b>
<b>L'organigramme de l'ASL</b>	<b>Page 6</b>
<b>L'Association Service Logement (AIVS)</b>	<b>Page 7</b>
<b>L'ASL dans la Loire</b>	<b>Page 8</b>
<b>La Gestion Locative Adaptée</b>	<b>Page 9</b>
✓ Les profils socio-économiques des ménages	Page 10
✓ Les ménages relogés en 2015	Page 11
✓ Les attributions de logements	Page 12
✓ Le traitement de la dette locative	Page 13
✓ La sécurisation du rapport bailleur / locataire	Page 14
✓ Le fonds mutualisé	Page 15-16
<b>Le Pôle Social : Les actions</b>	<b>Page 17</b>
✓ La permanence accueil	Page 18- 19
✓ L'accompagnement social	Page 20
✓ L'accompagnement social renforcé	Page 21
✓ L'Intermédiation Locative (ILO)	Page 22 - 23
<b>Les diagnostics CCAPEX</b>	<b>Page 24</b>
<b>Le Pôle Habitat</b>	<b>Page 25</b>
<b>La Résidence Sociale</b>	<b>Page 26</b>
<b>Les Pensions de famille</b>	<b>Page 27 à 29</b>
<b>Remerciements</b>	<b>Page 30</b>
<b>Glossaire</b>	<b>Page 31</b>
<b>Partenaires et Financeurs</b>	<b>Page 32</b>



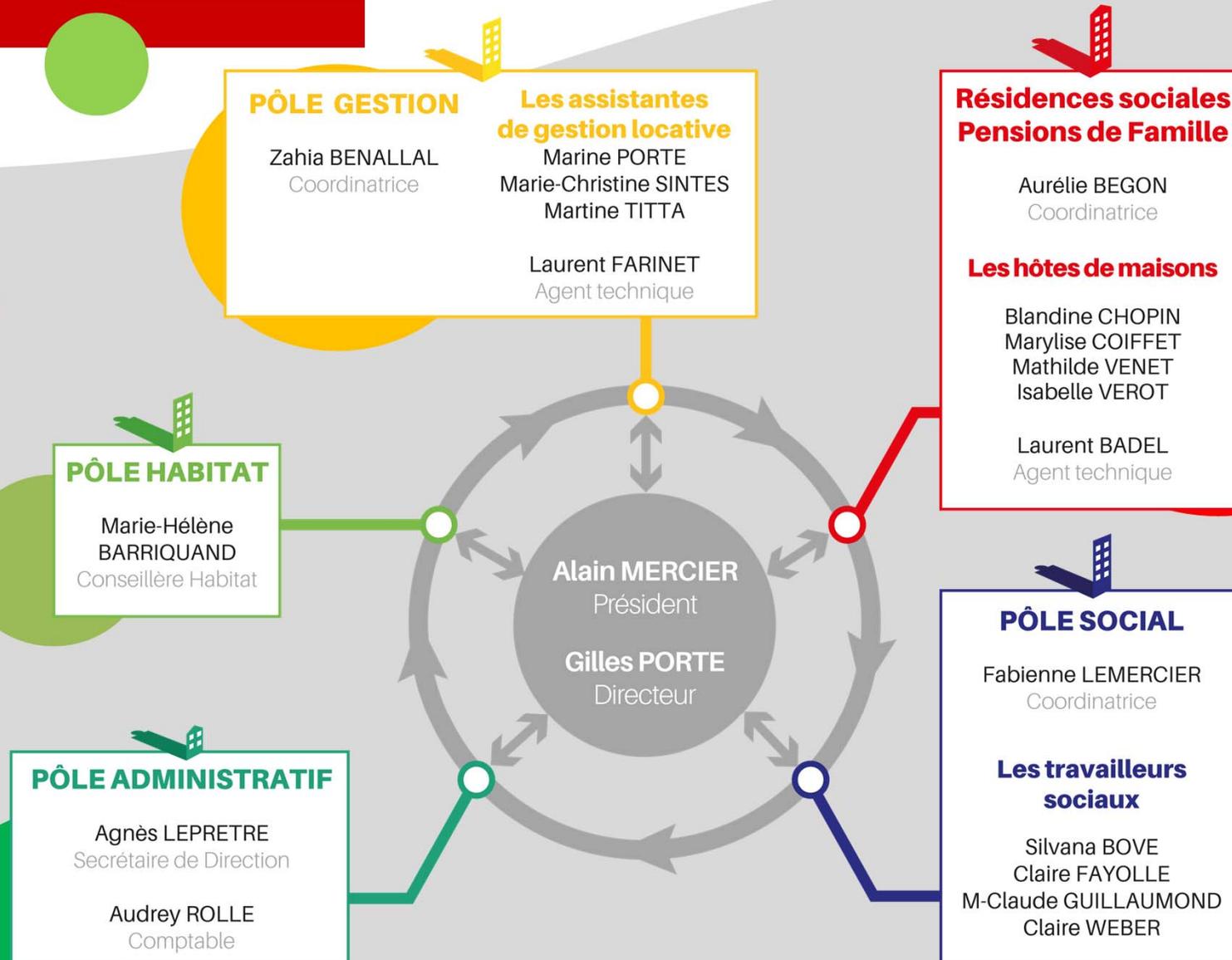
# Organigramme 2015



**ASL** ASSOCIATION  
SERVICE  
LOGEMENT

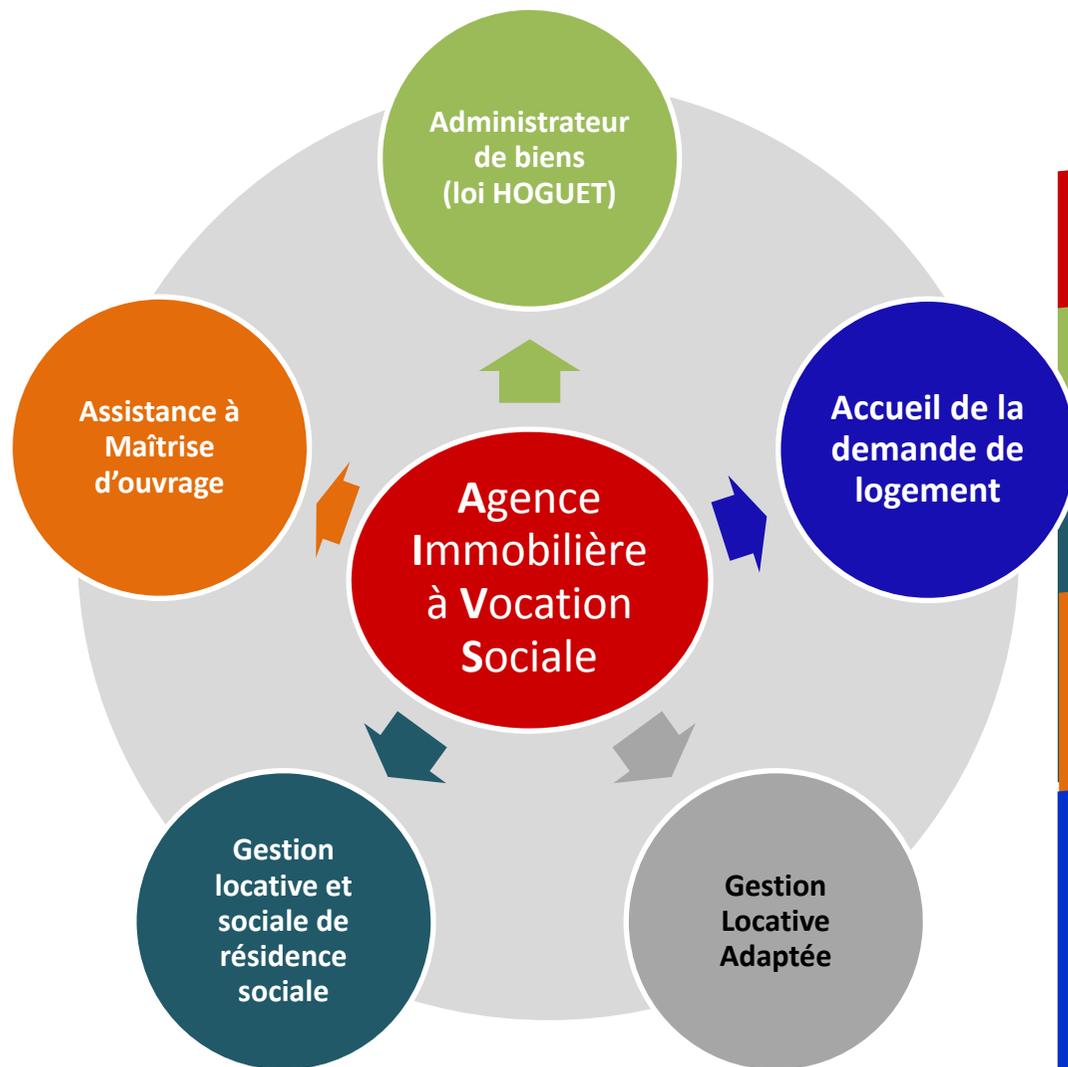
ANNIVERSAIRE  
**25**  
1991-2016

Agence Immobilière à Vocation Sociale 



# L'Association Service Logement

Activités agréées par l'Etat au titre de l'Ingénierie Sociale Financière et Technique



471 logements gérés en 2015

417 locataires logés en 2015

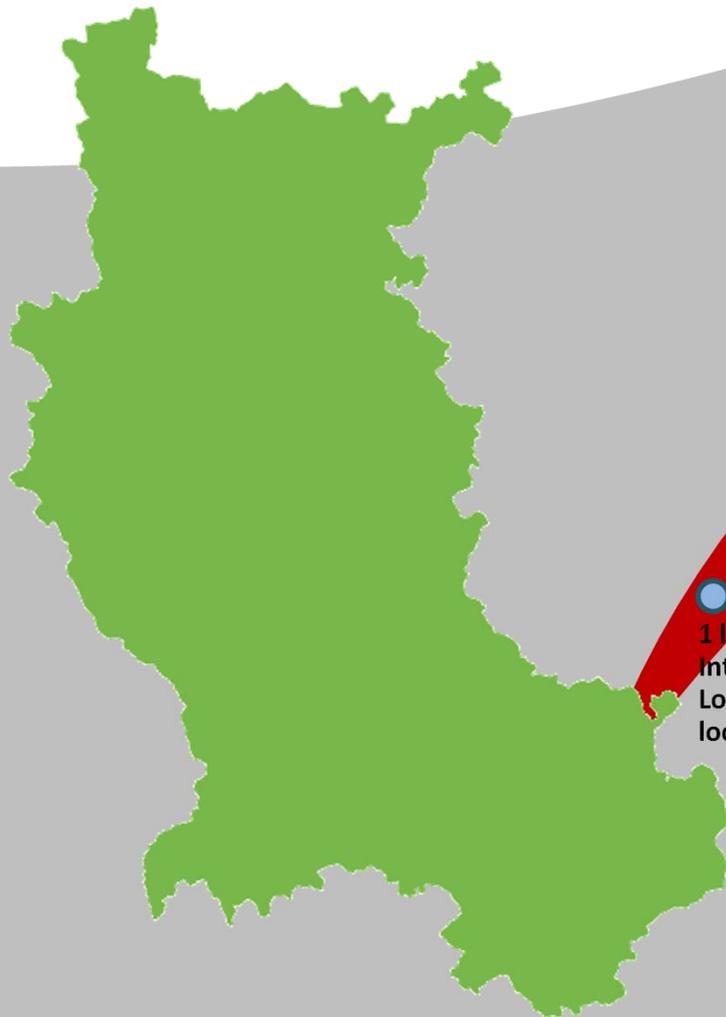
156 propriétaires privés en 2015

3 résidences sociales dont 2 pensions de famille en 2015 soit 51 résidents

Créée en 1991, l'ASL est une association loi 1901 à but non lucratif reconnue d'intérêt général depuis Octobre 2011

# L'Association Service Logement

## Le parc immobilier géré par l'ASL



1 logt en  
Intermédiation  
Locative sous  
location

17 logts loués à  
associations  
2 logts en  
Allocation  
Logement  
Temporaire

19 logts en  
intermédiation  
locative mandat de  
gestion

51 logts en  
résidences  
sociales

381 logts en  
location de  
droit  
commun

Au total : 471 lots  
à usage  
d'habitation

85% du parc immobilier de l'ASL se  
situe sur la commune de St-Etienne

# La Gestion Locative Adaptée (GLA)

Une action éducative pour la vie dans l'immeuble et le logement

Elle ne nécessite pas l'adhésion du locataire puisqu'elle est interdépendante de la location du logement.

Le travail des conseillères de l'ASL s'exerce dans la proximité et le lien qui existent avec le ménage. Il s'inscrit dans une action de prévention des risques locatifs et de médiation qui favorise le maintien des locataires dans le logement

Les 233 interventions techniques réalisées par l'Agent Technique contribuent également à l'appropriation des logements par les locataires

233  
Interventions  
techniques

## Interventions du pôle social

434

Visites de logements pour entretenir le lien social

59

Visites d'entrée dans le logement (dans les deux mois suivant la signature du bail)

4

Pré-état des lieux de sortie (pour aider les locataires à récupérer leur dépôt de garantie)

# La GLA : Les profils socio-économiques des locataires ASL en 2015

381 ménages en 2015

## Ressources à l'entrée dans le logement :

• 381 locataires

166 RSA en 2014

• 167 en 2015

62 Revenus salariaux en 2014

• 61 en 2015

46 allocations chômage en 2014

• 50 en 2015

43 AAH en 2014

• 39 en 2015

43 Pensions, bourses ou autres en 2014

• 45 en 2015

20 prestations familiales en 2014

• 19 en 2015

## Logements antérieurs à la location ASL

17 habitats précaires ou SDF

6 propriétaires

16 logements provisoires autonomes

12 locataires HLM

89 hébergés par une institution

65 hébergés par des Tiers

176 locataires privés

10

116 hommes isolés

52 femmes isolées

112 foyers monoparentaux

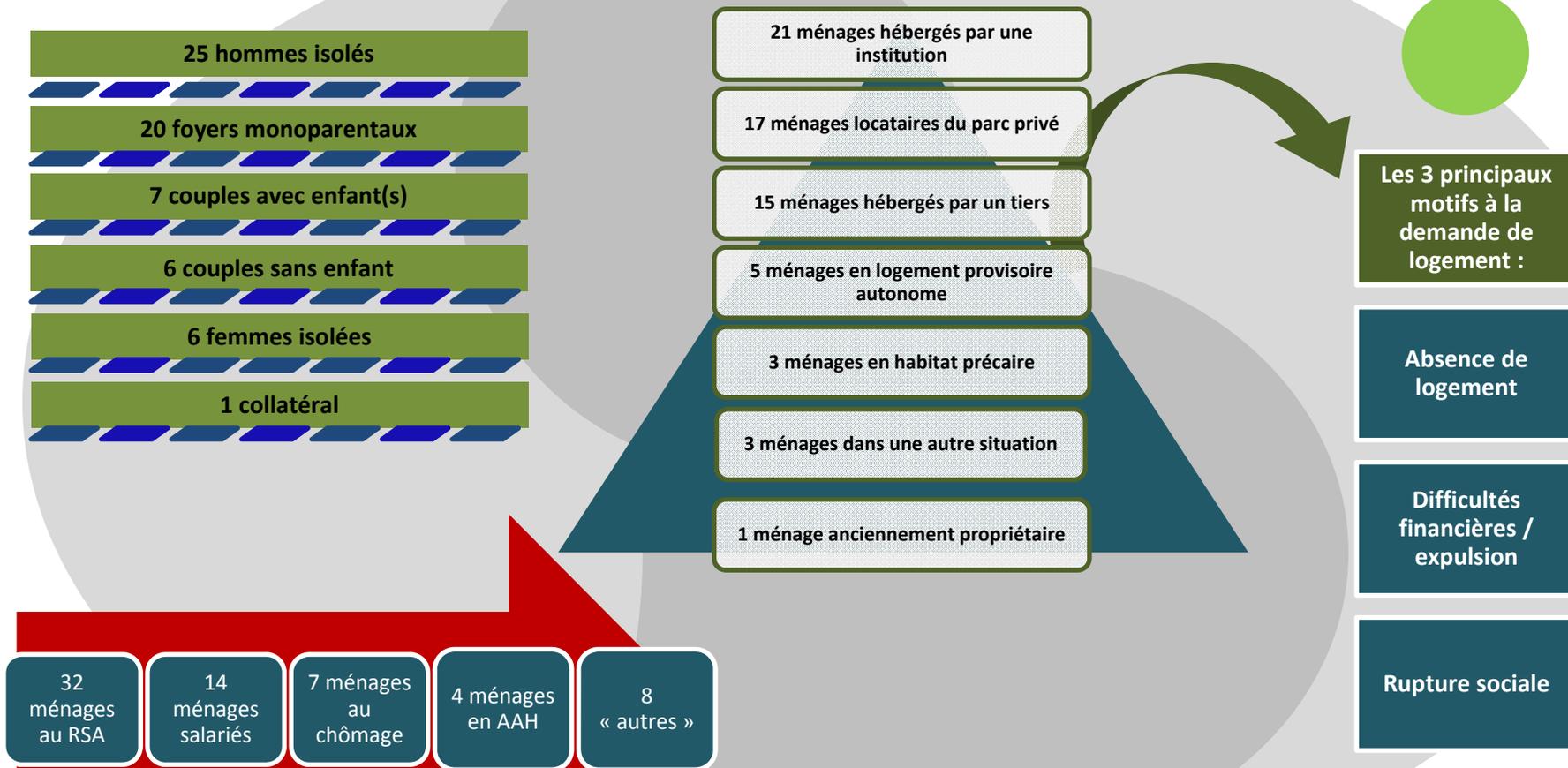
68 couples avec enfants

22 couples sans enfants

11 collatéraux

# La GLA : Les ménages relogés en 2015

## Typologie des 65 ménages relogés en 2015



# La GLA : Les attributions de logements

Evaluer la demande et orienter vers un logement adapté aux attentes et besoins du ménage

20  
demandes  
de T5 et plus

28  
demandes  
de T4

31  
demandes  
de T1

48  
demandes  
de T2

58  
demandes de  
T3

185  
dossiers  
étudiés

125  
visites de  
logements  
effectuées

65  
baux  
signés

11  
Commissions  
d'Attributions  
des  
Logements

dont  
8 baux signés  
en  
Intermédiation  
Locative

A l'ASL, les commissions d'attribution se réunissent 1 fois par mois.

Elles sont chargées d'apprécier, avec équité, la situation des demandeurs au regard des logements proposés, dans le respect des critères réglementaires.

Suivant un système de notation qui s'attache à estimer la dynamique d'insertion, l'urgence et la solvabilité, les décisions sont prises à la majorité des membres présents.

Au terme des commissions et après visites des logements, la prise en compte du refus par le ménage d'intégrer le logement fait l'objet d'un entretien individuel.

# La GLA : Le traitement de la dette locative

Favoriser le traitement amiable du retard de loyer par un accompagnement adapté à chaque situation

Réagir rapidement en cas de difficultés rencontrées par le locataire.

Maintenir une relation de confiance pour que le locataire se sente libre de parler de ses difficultés à faire face au coût de son loyer.

L'augmentation de la précarité des ménages logés et l'insuffisance de revenus restent les principales causes de retard de loyers.



## Le maintien dans le logement

16 FLU maintien  
62 Plans d'apurements  
20 Saisines CAF



Tout au long de la procédure contentieuse, la médiation sociale reste mobilisée mais l'expulsion est parfois inévitable :

87 Mises en demeure  
20 Commandements de payer  
15 Assignations  
3 Expulsions

# La GLA : Sécurisation du rapport « bailleur / locataire »

Prévenir les impayés et garantir les dégradations locatives

L'accord cadre MACIF / FAPIL assurance impayés et dégradations

Il n'y a pas de minimum de ressources requis auprès du locataire.

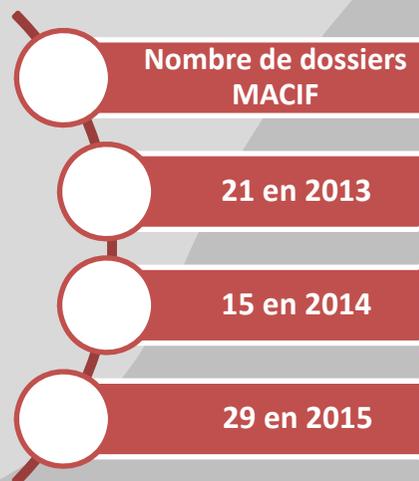
Il n'oblige pas à une caution solidaire pour le locataire.

Il propose une avance de trésorerie dans l'attente du recouvrement de la dette locative.

Il n'oblige pas à mener à terme une procédure.

Il couvre 18 mois d'impayés + les frais de procédure et jusqu'à 6200 € de participation en cas de vandalisme.

Année	Cotisation en €	Coût réel MACIF en €
2003	10885	9825
2004	10673	14586
2005	12169	26616
2006	12460	14361
2007	17894	24356
2008	17575	24196
2009	18217	17668
2010	19161	35521
2011	27443	51594
2012	40580	40247
2013	39940	27342
2014	41502	19712
2015	45780	19321
<b>TOTAL</b>	<b>314280</b>	<b>325345</b>



# La GLA : Le fonds mutualisé

Pour la remise en état des logements avant relocation

Ce fonds permet aux donateurs de bénéficier d'une déduction fiscale sur l'impôt sur le revenu de 66% grâce à la reconnaissance d'intérêt général de l'ASL.

Recettes	2014	2015
Dons des propriétaires	49 281 €	52 459 €
Dons divers (y compris fournisseurs)	100 €	600 €
Subvention Caisse Allocations Familiales	10 000 €	7 500 €
Subvention Fondation Abbé Pierre	15 000 €	15 000 €
Reprise sur travaux non effectués	9 770 €	21 644 €
Plans d'apurement locataires	5 435 €	3 907 €
<b>Total annuel</b>	<b>89 586 €</b>	<b>101 110€</b>



Permettre de loger des familles dignement en valorisant le patrimoine des propriétaires.

Sécuriser le rapport locatif de ceux qui contribuent, par un acte citoyen, à mettre à disposition des logements pour les mal logés.

Les enjeux :

Quelques indicateurs :

Nombre de dossiers  
61 en 2015

55 en 2014

Nombre de dons  
111 en 2015

102 en 2014

Montant moyen de la participation du FM par dossier  
1 538€ en 2015

1 375€ en 2014

Engagement retenu par le comité de pilotage :  
93 842€ en 2015

75 646€ en 2014

15

## La GLA : Le fonds mutualisé (suite)

### Pour la remise en état des logements avant relocation

#### Des résultats probants :

- Le traitement des réparations d'ordre locatif, à chaque sortie de locataire, facilite la relocation de logements dans un contexte de marché fort détendu. Les locataires emménageant dans des logements en bon état se sentent mobilisés et reconnus. Ils sont ainsi incités à mieux s'approprier leur logement et donc à mieux en prendre soin.
- Le patrimoine des propriétaires est valorisé par une maintenance régulière.
- La gestion financière du fonds est en équilibre depuis sa création et laisse une marge de sécurité.

#### Un fonctionnement participatif :

- Depuis la création du fonds, le comité de pilotage est composé de salariés de l'ASL et de quatre propriétaires. Sont invités également les financeurs, Etat, Conseil Départemental, Caisse d'Allocations Familiales et la Fondation Abbé Pierre.
- Les modalités de fonctionnement sont revisitées régulièrement afin de coller au plus près à la réalité du terrain.
- Onze comités de pilotage se sont tenus en 2015.

# Le Pôle Social : Les actions d'accès et de maintien dans le logement

5 actions pour l'accès et le maintien dans le logement

## Avant le relogement :

### 1- La permanence accueil

- A Saint-Etienne : le mardi et le jeudi après-midi de 13h30 à 16h30
- A Saint-Chamond : le jeudi après-midi de 14h à 16h

Conseiller, orienter, accompagner, soutenir dans les démarches d'accès au logement.

La permanence accueil s'inscrit dans le cadre de La MOUS Accès au Logement et Prévention des Expulsions (ALPE).

## Après le relogement dans le parc de l'ASL

2- La **GLA** pour tous les ménages locataires ASL

3 - L'**accompagnement social** pour un accompagnement qui s'inscrit dans la durée

4 - L'**accompagnement renforcé** pour des actions spécifiques et temporaires

5 - L'**intermédiation locative** dès l'entrée dans le logement

# Le Pôle Social : La permanence accueil ALPE

Accès au logement et prévention des expulsions :  
Repérer, orienter, accompagner, reloger...

## Situation des familles reçues au regard du logement en 2015 :

75 ménages hébergés

68 ménages dans le parc privé

53 ménages hébergés par une institution

38 ménages en habitat précaire

31 ménages en HLM

26 ménages en logement provisoire

13 propriétaires démunis

Augmentation significative de la précarité des ménages reçus en 2015

304 personnes reçues durant les permanences accueil

167 personnes venues spontanément

65 personnes orientées par les associations adhérentes

33 personnes orientées par le Conseil Départemental

14 personnes orientées par les SIAO

25 personnes contactées suite aux CLT

## Trois constats :

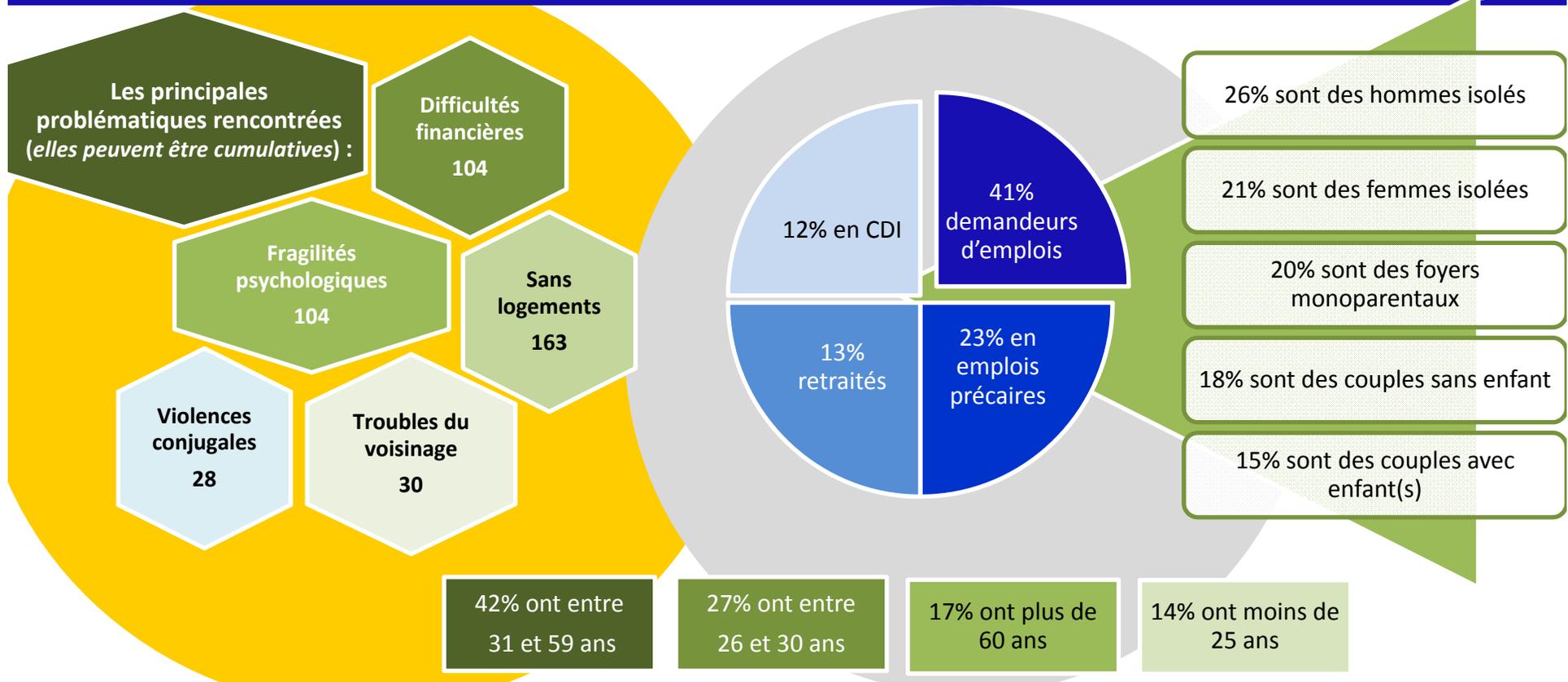
- L'augmentation des profils PLALHPD (sans logement, hébergés, sortant de structure, vivant dans un logement déclaré insalubre...) et des publics « invisibles ».
- La complexification des démarches d'accès et de maintien dans le logement.
- La nécessité de prévenir les expulsions.

L'ASL travaille avec les services sociaux existants, les ménages et les professionnels du logement.

# Le Pôle Social : La permanence accueil ALPE (suite)

Accès au logement et prévention des expulsions :  
Repérer, orienter, accompagner, reloger...

## Typologie des ménages reçus :



Le profil socio-économique le plus fréquent en permanence accueil :  
Homme seul de 31 à 59 ans, hébergé par un tiers, au RSA dont les problématiques économiques et budgétaires ont largement contribué à le fragiliser psychologiquement

# Le Pôle Social : L'accompagnement social

Pour trouver les solutions les mieux adaptées aux problématiques des ménages logés

L'accompagnement est d'environ 2h par mois sur une durée qui s'étend, en moyenne entre 9 et 15 mois.  
Il nécessite l'adhésion du ménage et est contractualisé par un écrit.

En 2015, 47 ménages ont bénéficié de cet accompagnement.

Actions réalisées				
visites à domicile	rendez-vous ASL	demandes d'aides financières	échéanciers mis en place	Contacts avec famille ou amis
86	171	24	37	176

L'accompagnement social développé par l'ASL vise à l'insertion globale du ménage dans la société en s'inscrivant dans les dispositifs de droit commun.

- Il organise une action éducative spécialisée concernant l'environnement de la personne et le quartier.
- Il développe une intervention spécifique par rapport à des comportements déviants.
- Il permet de trouver les solutions au maintien dans le logement des ménages en difficulté.
- Il assure une réactivité importante dès le 1<sup>er</sup> retard de loyer.

## Problématiques ayant nécessité la mise en place de l'accompagnement

	Administrative	Financière	Santé	Trouble de voisinage	Entretien du logement	Accès aux droits
Nombre de ménages concernés en 2015	12	42	9	8	13	10

L'accompagnement social financé par la CAF est un moyen d'action important dans le cadre de l'aide au maintien dans le logement.

## Le Pôle Social : L'accompagnement social renforcé

Avec l'avenant à la MOUS ALPE, la CAF a souhaité renforcer son soutien aux actions d'aide au maintien dans le logement de l'ASL à travers un accompagnement social « renforcé ».

En 2015, 7 ménages ont été accompagnés dans le cadre de cette mesure.

Il s'agit, obligatoirement de ménages « profil CAF », famille avec enfant(s) de moins de 20 ans, ou de personnes isolées de moins de 30 ans, ayant des problématiques multiples (maintien dans le logement, budget, santé...).

Dans tous les cas et suivant les seules analyses que l'on peut faire à ce jour, l'accompagnement social renforcé bénéficie en premier lieu aux ménages en « non-demande » de l'ASL.

Le lien de confiance qui existe entre le locataire et l'intervenant social de l'ASL permet l'interaction au sein même de la cellule familiale, si nécessaire.

La mise en place de cette nouvelle mesure d'accompagnement ne bénéficie pas de suffisamment de recul pour pouvoir en valoriser les atouts et en pointer son efficience.

La première mesure a été mise en place en juillet 2015.

L'accompagnement renforcé sera financé en « mois-mesures » en 2016 afin d'assurer la flexibilité nécessaire à ce type de suivi.

# Les Actions du Pôle Social : l'Intermédiation Locative (ILO)

Financé par l'Etat, c'est un accompagnement global dès l'accès au logement, d'une durée de 6 à 12 mois (renouvelable)

28  
ménages  
suivis en  
2014

28  
ménages  
suivis en  
2015

Ce dispositif d'accompagnement concerne l'accès au logement pour les ménages sortant de CHRS, les personnes hébergées par un tiers, sans logement ou en foyer mais aussi les personnes devant quitter, d'urgence, un logement déclaré insalubre, expulsées ou éligibles au DALO

## Les logements antérieurs :

1 locataire HLM

3 locataires privés

1 logement autonome provisoire

9 hébergés par institution

10 hébergés par un tiers

4 habitats précaires ou SDF

## Situations socio-économiques à l'entrée dans le logement :

2 percevaient un salaire

5 le chômage

3 les prestations familiales

13 le RSA

4 l'AAH

1 une pension, une bourse ou autre

## Typologie des ménages accompagnés en 2015 :

14 hommes isolés

4 femmes isolées

9 foyers monoparentaux

1 couple sans enfant

# Les Actions du Pôle Social : l'Intermédiation Locative (suite)

Il s'agit d'un accompagnement global dès l'accès au logement

Travail en partenariat pour :

21 ménages vers des associations

15 vers le CG ou la DIE

Les aides financières aux ménages, sollicitées en 2014 et 2015

- 18 FLU accès en 2014 / 11 en 2015
- 9 FLU maintien en 2014 / 6 en 2015
- 31 aides financières du CCAS en 2014 / 21 en 2015

4 vers des mesures de protections

5 vers la CAF

5 vers l'AGLA

Rendez-vous et accompagnements en 2015

83 Accompagnements extérieurs

140 visites à domicile

276 contacts avec AS et/ou partenaires sociaux

290 RDV ASL

Sur les 28 suivis en 2015 :

- 28 ont travaillé le volet administratif (régularisation de situation par exemple)
- 27 ont travaillé le budget
- 19 l'investissement du logement
- 16 l'insertion professionnelle
- 19 l'entretien du logement
- 16 la santé (accès aux soins par exemple)

# Le Pôle Social : Les diagnostics CCAPEX

## (Commission de Coordination des Actions de Préventions des Expulsions)

Il s'agit de proposer une solution « clé en main » aux ménages en situation d'expulsion orientés par la CCAPEX

Un diagnostic dit « approfondi », pour les situations dites « complexes » pour lesquelles l'expertise d'un opérateur est sollicitée afin de trouver la meilleure solution de maintien ou de relogement du ménage.

Dispositif partenarial entre 3 associations  
le Pact Loire, l'ANEF et l'ASL.

Cofinancé par la DDCS, la CAF, le Conseil  
Départemental.

50 diagnostics réalisés depuis juillet 2014  
dont 15 par l'ASL.

### PRECONISATIONS RELOGEMENT / ETAYAGE 2014-2015

BAIL DIRECT	BAIL GLISSANT	SOUS-LOCATION PARC PUBLIC	SOUS-LOC PARC PRIVE (ILO)	LOGT INSERTION MOI PACT LOIRE	MANDAT DE GESTION	MANDAT DE GESTION (ILO)	ASLL	AUTRE DISPOSITIF ACCOMPAGNEMENT	HEBERGEMENT SIAO
2	1	2	1	0	0	0	2	6	0

### Propositions et perspectives :

Faire en sorte que les diagnostics soient orientés au moment du commandement de payer afin d'assurer leur efficacité en terme de prévention des expulsions.  
Veiller à ce que le flux des diagnostics orientés soit à la hauteur des prévisions de la MOUS.

# Le Pôle Habitat: ses missions

En 2015

78 propriétaires contactés

14 nouveaux logements mobilisés

Le pôle habitat mobilise de nouveaux logements répondant aux besoins identifiés.

Il assiste les propriétaires bailleurs dans l'établissement des mandats.

Il assure le montage des dossiers administratifs et le suivi des subventions et primes.

Il définit un programme de travaux avant mise en location.

Il s'occupe de l'assistance aux travaux dans les logements des nouveaux propriétaires.

Une sécurisation de loyer par le « fond de garantie »

Le pôle habitat assure le suivi et la réception des chantiers.

Une fiscalité avantageuse pour les propriétaires bailleurs avec une déduction fiscale de 60% sur le revenu foncier et une déduction sur le revenu imposable de 66% des dons.

Depuis novembre 2015, des aides au conventionnement :

- Une prime ANAH de 1000€
- Prime de la Communauté d'agglomération Loire Forez de 3000 à 4500€
- Soutien de Saint Etienne Métropole pour la captation de nouveaux logements.

- Des avantages financiers liés au conventionnement
- La sécurisation des loyers
- Le fonds mutualisé de remise en état des logements pour les travaux d'ordre locatif

Une prime région uniquement pour les logements très performants au niveau énergétique (étiquette C)

- Un marché locatif détendu sur l'agglomération Stéphanoise
- La fin de la prime région en septembre 2015
- Fin de subvention ANAH pour les travaux partiels

# La résidence Sociale Raspail

## Raspail

« Créées en 1994, les résidences sociales ont pour objet d'offrir une solution de logement meublé temporaire (2 ans au maximum) à des ménages ayant des revenus limités ou rencontrant des difficultés d'accès au logement ordinaire, pour des raisons économiques mais aussi sociales, et pour lesquels un accompagnement social peut s'avérer nécessaire. Elles ont donc vocation à accueillir des publics très diversifiés tels que : les jeunes travailleurs ou jeunes en insertion, les personnes en formation professionnelle, les femmes en difficulté, les travailleurs immigrés, etc. »

*Circulaire no 2006-45 du 4 juillet 2006, relative aux résidences sociales.*

## Identité de la résidence sociale RASPAIL

- Le propriétaire est l'UES Nema Love.
- L'ASL est le locataire principal et assure la gestion locative et la gestion sociale.
- Depuis 2015, l'ASL perçoit l'Aide à la Gestion Locative Sociale.

## Les ressources des résidents

- 7 perçoivent le RSA
- 2 personnes l'AAH

## Les logements

- 6 T1
- 23 m<sup>2</sup> en moyenne
- redevance de 471,59€

## 9 Personnes accueillies en 2015

*(8 Hommes / 1 femme)*

- 3 ménages de 26 à 35 ans
- 4 ménages de 36 à 45ans
- 1 ménage de 46 à 55 ans
- 1 ménage de 56 ans et plus

# Les Pensions de famille

Malescourt et Pétin Gaudet

L'ASL est le locataire principal.  
Elle assure la gestion locative et sociale

Le propriétaire est La Foncière d'Habitat et Humanisme

Habitat Humanisme Loire assure l'accompagnement bénévole des résidents

Les Pensions de familles sont destinées à l'accueil de personnes vulnérables :

- à faible niveau de ressources,
- dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde
- dont la situation sociale et psychologique, voir psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible, leur accès à un logement ordinaire.

Il s'agit d'un habitat durable sans limitation de durée.

Elles offrent un cadre semi-collectif valorisant convivialité et intégration sociale. Des hôtes de maison organisent la vie semi-collective des pensions et sont accompagnées par les bénévoles d'Habitat Humanisme Loire

# La Pension de famille Malescourt

à Saint-Etienne

19 T1 de 23 m<sup>2</sup>  
4 T1bis de 29 m<sup>2</sup>  
1 T2 de 45 m<sup>2</sup>

8 départs en 2015  
dont 3 vers des  
logements de  
droit commun et  
2 en EHPAD

Répartition des  
ressources :

RSA : 1

Indemnités  
chômage : 5

AAH : 21

Pensions retraite  
ou invalidité : 4

31 personnes hébergées en 2015  
(13 femmes et 18 hommes)

Les âges :

18-25 ans : 1

26-35 ans : 3

36-45 ans : 10

46-55 ans : 11

56 ans et plus : 6

28

# La Pensions de famille Pétin Gaudet

à Saint-Chamond

4 T1Bis de 32,20 m<sup>2</sup>  
17 T1 de 25,47 m<sup>2</sup>

29 Personnes hébergées en 2015  
(12 femmes / 17 hommes)

Les âges :

4-17 ans : 2

18-25 ans : 4

26-35 ans : 3

36-45 ans : 3

46-55 ans : 9

56 ans et plus : 8

Répartition des ressources :

Autres ressources : 1

Indemnité chômage : 2

RSA : 4

Pension retraites  
invalidité : 7

AAH : 14

29

# Nous remercions nos partenaires

## Les partenaires financiers

### L'Etat :

- Le prix de journée des pensions de famille
- L'Aide à la Gestion Locative Sociale
- L'Intermédiation Locative
- La mobilisation des logements
- La permanence accueil
- Un poste FONJEP
- Les logements jeunes en ALT

### Le Conseil Départemental:

- Les surcoûts de gestion avec l'Aide à la Médiation Locative

### La Caisse d'Allocations Familiales

- les missions d'accompagnement social
- Le fonds mutualisé

### La fondation Abbé Pierre :

- Le fonds mutualisé

### Saint-Etienne Métropole :

- La mobilisation du parc privé

### La ville de Saint-Etienne :

- Soutien au fonctionnement

## Les partenaires opérationnels

Les services de l'Etat pour leur soutien dans la lutte pour le droit au logement,

Les services du Conseil Départemental pour l'accompagnement des ménages au quotidien,

Les services de la Caisse d'Allocations Familiales pour l'accompagnement des situations les plus complexes,

Les bénévoles d'HHL dans les pensions de famille,

L'ACI du Parc de Montaud pour les travaux réalisés,

Nos associations adhérentes

Les entreprises avec qui nous travaillons

Les Services de psychiatrie le CHU, interface, CSAPA...

La FAPIL et la FAPIL RA pour les apports techniques, les formations, l'interpellation...

Le RAHL 42 pour son regard sur le mal-logement,

La fondation Abbé Pierre pour son soutien

Les villes de St Etienne et St Chamond...

Le SIAO...

# Glossaire

**AAH** : Allocation Adulte Handicapé

**AML** : Aide à la Médiation Locative

**ANAH** : Agence Nationale  
d'Amélioration de l'Habitat

**APL** : Allocation Personnalisée au  
Logement

**ASL** : Association Service Logement

**CAF** : Caisse d'Allocations Familiales

**CCAS** : Conseil Communal d'Action  
Sociale

**CCAPEX** : Commission de  
Coordination des Actions de  
Prévention des Expulsions

**CD** : Conseil Départemental

**CLT** : Commission Logement  
Territorialisée

**DALO** : Droit Au Logement Opposable

**DDCS** : Direction Départementale de  
la Cohésion Sociale

**DDT** : Direction Départementale des  
Territoires

**FAPIL** : Fédération des Associations et  
des Acteurs pour la Promotion et  
l'Insertion par le Logement

**FLU** : Fonds Logement Unique

**FM** : Fonds Mutualisé

**GLA** : Gestion Locative Adaptée

**HLM** : Habitation à Loyer Modéré

**ILO** : Intermédiation Locative

**IML** : Intermédiation Locative

**PDALHPD** : Plan départemental  
d'Action pour le Logement et  
l'Hébergement des Plus Démunis

**RSA** : Revenu de Solidarité Active

**SEM** : Saint-Etienne Métropole

**SIAO** : Service d'Insertion, d'Accueil et  
d'Orientation

**TS** : Travailleur Social

# Partenaires et financeurs

